

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Conseil général de l'environnement et du développement durable

Arrêté du 11 août 2020

relatif au référentiel des principes d'organisation et de fonctionnement des missions régionales d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe)

NOR : TREV2015820A

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la transition écologique,

Vu le décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Vu l'avis du comité technique spécial du Conseil général de l'environnement et du développement durable en date du 19 mai 2020 ;

Sur proposition des présidents des missions régionales d'autorité environnementale saisis par la vice-présidente du Conseil général de l'environnement et du développement durable,

Arrête :

Article 1^{er}

Le référentiel fixant les principes généraux d'organisation et de fonctionnement des missions régionales d'autorité environnementale mentionné à l'article 16 du décret susvisé, est annexé au présent arrêté.

Article 2

La ministre de la transition écologique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 11 août 2020

Barbara POMPILI